



FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE
PRIVÉS NON LUCRATIFS

JOURNÉE DE FORMATION RÉGIONALE

L'ANALYSE FINANCIÈRE

Comptables et dirigeants

Les journées de formation régionales « les principes généraux de l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) » dans le secteur social et médico-social ont fait émerger différentes demandes et besoins de formation des participants.

En effet, le renversement de logique et la nouvelle mécanique induits par l'EPRD supposent une appropriation rigoureuse de l'analyse financière.

Cette formation s'adresse à tous les professionnels concernés par ces sujets ainsi qu'aux administrateurs, en fonction de leurs besoins.

Ainsi, l'objectif du comptable est de connaître avec précision la méthodologie et les mécaniques de calcul et de construction des documents et ratios d'analyse financière. De leur côté, le directeur d'établissement ou le directeur administratif et financier doivent pouvoir les comprendre, les analyser et s'en servir dans leur stratégie d'investissement, de financement et de communication.



L'ANALYSE FINANCIÈRE - Comptables et dirigeants

1 jour

Le renversement de logique et la nouvelle mécanique induits par l'EPRD supposent une appropriation rigoureuse de l'analyse financière, tant par les dirigeants que par les comptables.

Cette formation permettra aux comptables de préciser la méthodologie et les mécanismes de calcul et de construction des documents et ratios d'analyse financière. Les dirigeants, quant à eux, pourront mieux comprendre et analyser les documents et ratios d'analyse financière, pour s'en servir dans leur stratégie d'investissement, de financement et de communication.

Les uns et les autres pourront échanger à partir de leurs différents points de vue.

Publics

- Directeurs d'établissement,
- Directeurs et responsables administratifs et financiers,
- Administrateurs
- Comptables

Objectifs

- Mieux comprendre l'analyse financière et ses outils
- Approfondir la construction des documents et s'exercer à l'analyse statique et à l'analyse dynamique

Méthodes Pédagogiques

Pédagogie interactive alternant :

- exposés et apports théoriques et méthodologiques
- exercices et études de cas
- échanges

Intervenant

Expert-comptable et commissaire aux comptes, expert en audit interne secteur sanitaire, social et médico-social

Contenu

Rappel des obligations de contrôle et de transparence

Cadre législatif
Définition d'une subvention, condition d'attribution
Contrôle des fonds publics

Les objectifs de l'analyse financière

Les objectifs du diagnostic financier
Les normes comptables appliquées en France (dualité entre PCG et instruction M22)
Rappel sur les documents comptables de synthèse
Rappel sur les principes comptables

Présentation et explication des principaux outils d'analyse financière

Capacité d'autofinancement
Soldes intermédiaires de gestion
Fonds de roulement d'exploitation, Fonds de roulement d'investissement et Besoin en fonds de roulement
=> le bilan financier (approche fonctionnelle)

Le tableau de financement
Le tableau de flux de trésorerie

Application concrète : cas pratique

Le bilan financier : analyse statique

Les particularités du bilan d'établissement
La construction du bilan financier
L'analyse des équilibres fondamentaux

Application concrète : étude de cas

Perspective de la politique d'investissement au travers du tableau de financement (analyse dynamique)

Le tableau de financement,
La méthodologie d'élaboration du PPF
L'analyse du PPF

Lieu : Strasbourg

Coût : 298 €

Session : Le 16 septembre 2013 de 9h à 17h



01 53 98 95 03



formation@fehap.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATIONS DE FORMATION - FEHAP

Valables à partir du 1^{er} juillet 2011

Inscription

L'inscription peut être effectuée par courriel, par fax ou par courrier postal en nous renvoyant le « bulletin d'inscription » dûment rempli et signé.

L'inscription doit être accompagnée du règlement, par chèque ou par virement.

A réception de l'inscription, un « accusé de réception » est envoyé par courriel. Puis, au plus tard 2 semaines avant le démarrage de la formation, le stagiaire reçoit une « convocation » ainsi que les modalités pratiques.

Tarif des formations « INTER¹ »

Pour les formations « INTER », les prix sont indiqués nets et par personne. Ils comprennent l'intervention du formateur, les documents pédagogiques, les frais administratifs, les locaux ainsi que les frais de restauration.

Un tarif dégressif est appliqué à partir de 5 participants venant du même établissement pour une même session de formation.

Tout stage ou cycle commencé est dû dans sa totalité.

Annulation ou report du fait du centre de formation

Le centre de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage de formation en « INTER » lorsque les conditions de réalisation du stage ne sont pas réunies. L'annulation ou le report est signifié aux personnes inscrites, ainsi qu'au responsable formation de l'établissement, au plus tard deux semaines avant le début du stage, par téléphone et confirmé par courriel. Le remboursement intégral de la formation est effectué à l'établissement.

Aucune indemnité n'est due au stagiaire du fait de l'annulation ou du report du stage.

Annulation du fait du stagiaire

Toute annulation a des conséquences préjudiciables du fait des frais qui ont été engagés par le centre de formation.

Annulation avant le début de la formation

Toute annulation d'inscription doit impérativement être signifiée par écrit (courriel ou fax).

A défaut, la totalité du coût de la formation est facturée.

Si l'annulation de l'inscription intervient au plus tard 10 jours avant le début de la formation, celle-ci n'entraînera aucune facturation et un remboursement du règlement sera effectué.

Si l'annulation de l'inscription intervient moins de 10 jours avant le début de la formation, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

Le remplacement par une autre personne est accepté.

Non-participation à la formation sans annulation d'inscription préalable

La totalité du coût de la formation est facturée à l'établissement, sauf en cas d'empêchement majeur et exceptionnel signalé par écrit dans les 24 heures. Dans ce cas, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

Facturation

A l'issue de la formation (ou du module pour les formations longues), l'établissement reçoit une « facture acquittée » et « l'attestation de présence ». La facture vaut « convention ».

En cas de facturation à un organisme collecteur, le bulletin d'inscription doit préciser l'adresse de l'OPCA.

Formation en « INTRA »

Les demandes de formation en « INTRA » donnent lieu à l'élaboration d'une proposition de formation sur-mesure et à un devis personnalisé ajusté selon les caractéristiques du projet de formation.

Responsabilité

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont couverts par la responsabilité civile de leur établissement d'origine.

Litige

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales détaillées ci-dessus.

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Paris sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

¹ Les formations « INTER » ont lieu à Paris ou en régions. Elles réunissent des participants venant de différents établissements.

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION



À retourner par mail à formation@fehap.fr ou par fax au 01 53 98 95 02
ou FEHAP Formation 179, rue de Lourmel - 75015 PARIS

Intitulé du stage : L'ANALYSE FINANCIÈRE - Comptables et dirigeants

Date : 16 septembre 2013

Lieu : STRASBOURG

Coût du stage : 298 € / personne

Les coordonnées de l'établissement :

N° Adhérent :

Nom de l'établissement :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Mail de l'établissement :

Nom du responsable formation :

Mail du responsable formation :

Les stagiaires

NOM	PRENOM	ADRESSE MAIL DU STAGIAIRE OBLIGATOIRE ET A ECRIRE TRES LISIBLEMENT	FONCTION

Règlement

Par chèque bancaire à l'ordre de FEHAP (un règlement par stage)

Par virement bancaire : BFCC PARIS ALESIA RIB : 42559 00005 5102001 4969 93

Pour faciliter les rapprochements bancaires, nous vous remercions de mentionner sur les avis de virement et les talons de chèque :

→ le n° d'adhérent → le nom du/des stagiaire(s) → l'intitulé de la formation → la date de la formation

Par Organisme Paritaire Collecteur Agréé (O.P.C.A.)

Dénomination :

Adresse :

CP :

Conditions générales des prestations de formation

En signant ce bulletin d'inscription, j'accepte les conditions de prestations de formation dont j'ai pris connaissance, telles qu'elles sont définies dans le catalogue formation de la FEHAP. Ces conditions sont aussi disponibles sur simple demande auprès de la Direction de la Formation de la FEHAP ou sur son site Internet : www.fehap.fr

Le : Signature du Directeur et cachet de l'établissement

N°de déclaration d'activité : 11 75 02 41 075